https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-4-decembre-2017-relatif-a-la-declaration-prealable-de-prestation-de-services-pour-les-professions-medicales-et-les-pharmaciens/
Arrêté du 4 décembre 2017 relatif à la déclaration préalable de prestation de services pour les professions médicales et les pharmaciens
04/12/2017
Par application de l’article R. 4112-12 du code de la santé publique, cet arrêté fixe le modèle de formulaire de la déclaration préalable de prestation de services pour les professions médicales et les pharmaciens, ainsi que la liste des pièces justificatives dont doit être accompagnée la déclaration.
Les arrêtés du 20 janvier 2010 relatifs à la déclaration préalable à la prestation de services pour l'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste et sage-femme et relatif à la déclaration préalable à la prestation de services pour l'exercice de la profession de pharmacien sont abrogés.